**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 FEVRIER 2023 à 20 HEURES**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, LE POTIER A, ROLLAND I, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent excusé** : EDY A

**Secrétaire de séance** : Madame Laure IVANOV est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 18

- Nombre de pouvoirs : 0

- Nombre d’absents : 1

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Résultats enquête publique déclassement parcelle rue de Bellevue

- Réhabilitation salle de sports : compte-rendu de la commission

- Extension Maison des Lutins : point sur les travaux, avenant SBK, avenant Mariotte, fraude bancaire sous-traitance lot 1, devis mobilier et matériel informatique

- Enfance-jeunesse : bilan accueil loisirs année 2022, propositions des séjours courts été 5-7 ans et 8-11 ans, proposition séjour de la maison des jeunes pendant les vacances de Pâques, création d’une régie d’avance, devis mini-four et rideaux

- Résidence du Puits : modification du permis d’aménager

- Hameau de Bonne Brousse : validation du sens de circulation

- Voirie rurale 2023 : approbation du programme

- Etang : devis bureau de contrôle suite au rapport de la DRÉAL

- Salles communales : devis plans évacuation du restaurant scolaire, extension de la Maison des Lutins et de la salle Kergohy – réparation coffret électrique salle de sports

- Frais entretien courant des locaux commerciaux communaux

- Devis ESATCO pour entretien espaces verts 2023

- Bornes recharge des véhicules électriques

- Bons achats pour les lauréats du concours de dessin

- Illiwap : renouvellement du contrat

- Finances : autorisation paiement factures investissement

- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance de décembre 2022 est validé.

Laure Ivanov et Sophie Ollitrault sont absentes à l’ouverture de la séance.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire souhaite faire des remarques sur le déroulement du mandat. Il se félicite de l’avancée des projets mais reproche à Gérard Mathécade de ne pas le tenir informé chaque jour de ce qui se passe à la Mairie. Auparavant, il envoyait des messages les jours où Monsieur le Maire était absent pour l’informer de ce qui s’était passé dans la journée. Il ne le fait plus depuis quelques mois malgré les demandes de Monsieur le Maire. Gérard Mathécade répond tenir un cahier où il note chaque jour les points vus lors de ses permanences en Mairie.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son mécontentement par rapport à Laure Ivanov, qui selon lui, n’a organisé aucune action culturelle et sportive depuis le début du mandat et se désintéresse de l’action sociale. Laure Ivanov n’étant pas présente à ce moment, il est demandé à Monsieur le Maire de représenter ces remarques lorsqu’elle sera présente afin qu’elle puisse y répondre.

Vincent Tréhorel exige des explications car, suite aux mails de Gérard Mathécade, Laure Ivanov et Céline Boin, Monsieur le Maire n’a apporté aucune réponse. Céline Boin souhaite aussi savoir si les relations avec les agents sont bonnes et demande comment le système des astreintes a été mis en place avec le service technique. Monsieur le Maire répond qu’il n’y a pas de problème particulier avec les agents et que des élus référents ont été missionnés pour les astreintes.

Depuis cet évènement, chaque semaine, un élu référent (adjoint désigné pu Maire) appelle à 6h30 l’agent en cas d’intempéries.

Emma Bernard informe le Conseil Municipal qu’elle souhaite ne pas prendre part à la discussion lorsque le point sur le Hameau de Bonne Brousse sera évoqué. Le Conseil donne son accord pour qu’elle quitte la séance au moment du vote.

1. **RÉSULTATS ENQUETE PUBLIQUE DÉCLASSEMENT PARCELLE RUE DE BELLEVUE**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que l’enquête publique s’est déroulée du 28 novembre au 12 décembre 2022 inclus et qu’aucune observation n’a été enregistrée.

Les conclusions de l’enquête seront transmises au Tribunal Administratif et à la Préfecture afin de déclasser du domaine public la parcelle AC 158 et pouvoir procéder à l’échange des parcelles AC 157 et AC 158 entre la commune et Monsieur Rocabois.

1. **RÉHABILITATION SALLE DE SPORTS : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe avoir reçu Monsieur Bardin jeudi dernier et le géothermicien en Visio qui a expliqué son rapport d’étude. 3 scénarios ont été élaborés.

L’un des scénarios, propose la ventilation  double flux et l’isolation de la partie vestiaires   avec la suppression du chauffage du gymnase.

Les personnes réunies penchaient plutôt vers ce scénario : Scénario 3

Isolation ITE (isolation toiture+ VMC double flux et chauffage et ECS PAC)

Le cout énergétique cumulé sur 20 ans est nettement moins fort que pour les autres scénarios (4600 €) même si l’investissement est légèrement plus élevé.

Un système de pompe à chaleur serait mis en place.

Le géothermicien est arrivé à la même conclusion que lui, à savoir, qu’il faut pérenniser le  bâtiment    : c’est-à-dire pas d’isolation intérieure sans régler le problème d’infiltration des murs à peu près partout.

Isolation thermique extérieure : éviter d’empiéter sur les volumes intérieurs, éviter de diminuer les pièces.

URGENT : faire les demande de subventions en Février (aides possibles Fond Vert plus de 30 % de subventions)

L’audit énergétique permet d’obtenir des subventions.

Remarque : Mr Bardin a donné le montant définitif cette semaine parce que certains éléments de l’audit énergétique seront enlevés ou ajoutés dans l’estimation des travaux.

En tout état de cause, il a précisé que le montant total serait de 973 400 € HT environ. Monsieur le Maire précise que la commission finances du 20 février travaillera sur la faisabilité de ce projet.

Discussion :

Brigitte Jéglot intervient car elle pense qu’il aurait été utile de transmettre des données chiffrées aux élus. Frédéric Foulfoin souhaite savoir où en sont les subventions, sur quels montants précis peut-on compter. Céline Boin demande que soit fait un retour sur le rendez-vous avec le Trésorier de Loudéac : faut-il limiter les dépenses ? Quand seront faits les travaux de la 2ème tranche de la Résidence des Trois Chênes ? Pourquoi le Conseil Municipal de janvier a-t’il été repoussé ?

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal du mois de janvier a été repoussé parce qu’on attendait l’analyse financière de Monsieur Taillandier comme il l’avait indiqué à tous les élus.

Gildas Pérennez ne comprend pas pourquoi c’est à la commission finances de statuer sur ce projet et, comme Frédéric Foulfoin, il est surpris que ce projet qui a été entamé en 2018 ne soit pas plus abouti alors qu’en 2020 toutes les études avaient été faites.

Anthony Basset dit que d’autres études ont dû être faites notamment à la demande de la Région pour l’audit énergétique qui permet d’avoir un réel gain financier en suivant le scénario proposé par le maître d’œuvre. L’étude mission G5 a été conseillée par le géotechnicien afin de valider les choix techniques de la commission sports du mois de juillet dernier.

Il convient de réfléchir sur ce projet en étudiant tous les éléments financiers.

Arrivée de Sophie Ollitrault en séance.

1. **EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**
2. point sur les travaux :

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informa avoir adressé un mail à Monsieur MOUSSEAU
afin de lui rappeler qu’une inspection commune des entreprises doit être faite et que ces entreprises puissent avoir leur PPSPS.

► Problème de surbot enlevé :

Le sol intérieur est au même niveau que celui du bâtiment existant. Le préau est 3 cm au-dessous de ce niveau, donc le sol fini après enrobage sera trop haut par rapport à la structure bois, d’où le problème actuel .

La partie la plus basse de la structure bois doit être à 23 cm au-dessus du sol extérieur et le bardage à 20 cm du sol afin d’éviter l’infiltration d’eau et le pourrissement de la structure.

Il a eu Monsieur CADIO, Responsable de l’AMC Cabinet d’architecture, au téléphone qui a fait une déclaration auprès de son assurance afin de savoir s’il peut entreprendre des démarches pour rechercher qui peut être mis en cause. Ce dernier doit rappeler cette semaine pour me donner la réponse de son assurance. Il lui a été rappelé l’échéance (ouverture de cette extension au Printemps et inauguration en Juin).

► Sinon les travaux avancent bien : dans une semaine les faux plafonds seront définitivement installés et le revêtement du sol doit suivre.

Il y a des retouches de peinture.

Durant le raccordement à l’existant, les activités de l’ALSH se dérouleront à l’Ecole Publique.

Un grand nettoyage sera fait au niveau de la Maison des lutins par l’entreprise Prop Net durant cette période.

Au cours de la réunion de chantier du lundi 6/02, il a été demané à Monsieur MOUSSEAU 2 exemples de réussite d’une installation de caniveaux.

Arrivée de Laure Ivanov.

1. avenant SBK :

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire dit que l’architecte propose un avenant suite à une erreur des plans d’exécution. En effet, le surbot n’ayant pas été fait, un caniveau devra être mis en place le long du bâtiment côté cour.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 8 496,30 € HT.

Monsieur le Maire estime que cet avenant qui est nécessaire n’est pas à charge de la commune. Il recherche des solutions pour « geler » cette réponse pour l’instant. Le maître d’œuvre a été saisi de cette information.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant.

Discussion :

Sylvie Doré souhaite savoir si l’installation de caniveaux comme proposé dans l’avenant permettrait bien de compenser l’absence du surbot. Morag Ferguson dit que pour l’instant ce point est à l’étude car le surbot lui semble indispensable. Brigitte Jéglot est d’accord elle aussi pour dire que ce surcoût n’est pas acceptable mais entrer en conflit veut aussi dire des mois de procédure et un retard de chantier conséquent. Vincent Tréhorel suggère de reprendre le terrassement avec une légère pente. Ce point pourra être exposé à l’architecte lors d’une prochaine réunion de chantier.

Laure Ivanov dit qu’à la réunion du COPIL enfance-jeunesse de LCBC, la CAF l’a informée que Monsieur le Maire avait fixé la date d’inauguration le 24 juin et se demande si cette date pourra être respectée si l’avenant est refusé. Elle ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire s’obstine à refuser cet avenant alors que son coût ne représente que 0,5% du prix total du marché d’autant plus que, lorsque que l’agent communal a refusé de faire le mur, la commune a payé une facture supplémentaire de 2 676 €.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

 - pour l’avenant : 3 voix (G.Mathécade, L.Ivanov et C.Boin)

 - contre l’avenant : 4 voix (G.Adelis, S.Doré, E.Auffret et A.Basset)

 - 11 abstentions (V.Tréhorel, S. Ollitrault, F. Foulfoin, B.Jéglot, G.Pérennez, M.Ferguson, A.Le Moal, A. Le Potier, I. Rolland, E.Bernard et M.Tilly).

1. avenant Mariotte :

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe qu’un avenant de – 5 682,18 € HT est proposé pour le lot 9 (revêtements de sol faïence) car l’isolant TMS était déjà prévu dans le lot chauffage.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

 - pour l’avenant : 17 voix

 - 1 abstention (S. Ollitrault)

1. fraude bancaire sous-traitance lot 1 :

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Pour information, suite à la déclaration de sous-traitance entre les sociétés SBK et Lopez, une escroquerie à un faux ordre de virement a été mise au jour. La commune a payé un premier acompte à l’entreprise Lopez qui ne l’a jamais reçu.
Les conditions de paiement à l'entreprise Lopez laisse apparaître une suspicion de fraude pour un paiement de 2 660 € HT vers un compte bancaire présumé frauduleux.

Une plainte a été déposée par le Trésorier de Loudéac, au nom de la commune, à la gendarmerie de Loudéac.

1. devis mobilier et matériel informatique :

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que le COPIL, réuni le 6 février, a étudié les devis du mobilier et du matériel informatique.

Une subvention de 17 575 € a été accordé par la CAF pour une dépense subventionnable de 35 150 € HT (menuiseries intérieures et extérieures, matériel informatique et mobilier).

Les montants sont en HT.

|  |
| --- |
|  |
|  |  |  |  |  |
| **Menuiseries intérieures** |  | 13 105,32 |  |  |
| **Menuiseries extérieures** |  | 5811,52 |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Eléctroménager** | **Pulsat** | **But** | **Manutan** |
| Sèche linge Bosch 7kg |   | 507,83 | Bosch 458,32 | sharp 365,66 |
| Lave linge frontal Bosch |   | 485,75 | Electrolux 382,5 | indesit 356,26 |
| Bouilloire | 26,39 | signature 20,83 | 35,63 |
| Micro-ondes California |   | 76 | seb 116,66 | california 94,71 |
| Lave vaiselle Bosch | 462,94 | Bosch 499,99 | vedette 314,90 |
| Refrigerateur Liebherr 140 |   | 521,2 | 299,99 |  Beko 324,26 |
| **TOTAL** | **2 080,11** | **1778,29** | **1491,42** |
|  |  |  |  |  |
| **Informatique** | **Breizh informatique** | **La Puce** |  |
| PC | 740,75 | 691,77 |  |
| Imprimante | 165,83 | 150 |  |
| **TOTAL** | **906,58** | **841,77** |  |
|  |  |  |  |  |
| **Mobilier** | **Wesco** | **Manutan** |  |
| Chaises et tabourets |   | 711,76 | 1540,54 |  |
| Tables |   | 2357,84 | 3496,8 |  |
| Bureau+tableau+3 chaises |   | 661,58 | 618,4 |  |
| Baby foot |   |   | 638,26 |  |
| Chauffeuse |   | 2314,53 | 2477,04 |  |
| Bac livres |   | 393 | 482,43 |  |
| tableaux |   | 621,18 | 639,72 |  |
| jeux d'imitation |   | 920,17 | 1188,4 |  |
| Cabanes \*2 |   | 665,28 | 1944,86 |  |
| Meuble d'activités |   | 482,17 | 427,13 |  |
| Jeux puzzles, construction, poupées,,,  |   | 1467,94 |   |  |
| **TOTAL** |  | **10595,45** | **13577,05** |  |

Le COPIL propose de retenir le devis de Pulsat pour 2 080,11 € HT, de La Puce Informatique pour 841,77 € HT, de Manutan pour 13 577,05 € HT et celui de Wesco de 1 467,94 € HT (jeux, puzzles, construction, poupées ….).

Les devis de menuiseries intérieures et extérieures sont déjà inclus dans le marché de travaux.

Ces devis seront mandatés en section d’investissement.

Le total des dépenses pour la demande de subvention atteint 34 803,60 € HT soit une subvention de 17 401,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis.

**ENFANCE JEUNESSE :**

1. bilan financier année 2022 de l’accueil de loisirs :

Rapporteur : Madame Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

En 2022, on comptabilise 1 505 journées (1 378 en 2020, 1 580 en 2021) sachant que durant les vacances de février, les effectifs étaient moins élevés car il y a eu de nombreux cas de Covid.

Ces 1 505 journées concernent l’accueil de loisirs des petites et grandes vacances.

Le bilan financier de l’année est le suivant :

- dépenses : 48 960,33 €

- recettes : 37 167,90 € (participations des familles : 21 713,30 €, participation de la CAF : 7 224,52 €, participation de la MSA : 2 331,62 €, remboursement LCBC pour bourse Bafa : 283,50 €, participation des communes : 5 614,96 €) soit un reste à charge pour la commune de 11 792,43 € pour ce service ce qui correspond à 7,83 € par jour et par enfant pour Trévé et 11,56 € par jour et par enfant pour les autres communes.

1. demande de participation des communes

Rapporteur : Madame Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov rappelle que l’accueil de loisirs accueillant des enfants de différentes communes, il est demandé une participation financière à St-Thélo, St-Caradec, Hémonstoir et Grâce-Uzel en fonction du nombre de journées enfants.

\* St-Caradec : 224 jours x 11,56 € = 2 589,44 € pour accueil de loisirs

 139,50 mercredis x 11,56 € = 1 612,62 €

 4 enfants camps 5-7 ans x 115,09 € = 460,36 €

 5 enfants camps 8-11 ans x 75,83 € = 379,15 €

 Soit un total de 5 041,57 €

\* Saint-Thélo : 50 jours x 11,56 € = 578 € pour accueil de loisirs

 50,5 mercredis x 11,56 € = 583,78 €

 2 enfants camps 5-7 ans x 115,09 € = 230,18 €

 1 enfant camps 8-11 ans x 75,83 € = 75,83 €

 2 enfants camps 12-15 ans x 113,92 € = 227,84 €

 Soit un total de 1 695,63 €

\* Grâce-Uzel : 150 jours x 11,56 € = 1 734 € pour accueil de loisirs

 113 mercredis x 11,56 € = 1 306,28 €

 1 enfant camp 5-7 ans x 115,09 € = 115,09 €

 Soit un total de 3 155,37 €

\* Hémonstoir : 4 jours x 11,56 € = 46,24 € pour accueil de loisirs

 6 mercredis x 11,56 € = 69,36 €

 Soit un total de 115,60 €

Soit un total de participations de 10 008,17 €.

Le Conseil donne son accord pour demander ces participations aux communes concernées.

1. proposition séjour-court de l’été pour les 5-7 ans :

Rapporteur : Madame Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov a travaillé avec Angeline Fiot sur ce camp. Elle propose d’organiser ce séjour au Centre Régional d’Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Terre du 10 au 12 juillet pour 20 enfants et 3 adultes.

Les dépenses sont estimées à 4 591,90 €, les activités sont : découverte de la rivière, chasse au trésor, fabrication de moulins, visite d’un aquarium.

La participation des familles serait de 1 660 € et le reste à charge pour la commune est estimé à 2 661,90 €.

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs que l’année dernière.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel, Hémonstoir et St-Thélo | 80 € | 80 € | 84 € | 84 € | 88 € | 88 € |
| Enfant autres communes | 100 € | 100 € | 105 € | 105 € | 110 € | 110 € |

Le Conseil Municipal accepte ce camp et les tarifs proposés.

1. proposition séjour-court de l’été pour les 8-11 ans :

Rapporteur : Madame Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Deux propositions sont faites pour ce camp pour 24 enfants et 3 animateurs du 24 au 27 juillet 2023.

• camping du Val de Landrouet à Merdrignac :

Les dépenses sont estimées à 4 807,90 €, les activités sont : kayak, hockey, kin ball, tir à l’arc, mini-golf et piscine.

La participation des familles serait de 2 760 €, celle de la CAF à 430 € et le reste à charge pour la commune est estimé à 1 617,90 €.

• camping au Bocage du Lac à Jugon les Lacs :

Les dépenses sont estimées à 5 436 €, les activités sont : kayak, course d’orientation, VTT et tir à l’arc/sarbacane.

La participation des familles serait de 2 760 €, celle de la CAF à 430 € et le reste à charge pour la commune est estimé à 2 246 €.

Pour ces camps, il est proposé de conserver les mêmes tarifs que l’année dernière.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uze, Hémontoir et St-Thélo  | 115 € | 115 € | 120 € | 120 € | 125 € | 125 € |
| Enfant autres communes | 130 € | 130 € | 145 € | 145 € | 1. €
 |  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de camp à Merdrignac et accepte les tarifs proposés.

1. proposition séjour de la maison des jeunes pendant les vacances de Pâques :

Rapporteur : Madame Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov rappelle qu’il avait été décidé d’organiser des séjours pour les jeunes chaque année en alternat les sports d’hiver et la visite d’une capitale ou grande ville.

Aussi, après avoir travaillé ce projet avec Angeline Fiot, elle propose d’organiser un séjour à Paris du 17 au 20 avril 2023 pour 16 jeunes et 2 animateurs. Ce séjour est réservé aux membres de la Maison des Jeunes. Toutefois, il sera ouvert aux autres jeunes s’il n’est pas complet.

Les dépenses sont estimées à 7 054, 78 €, les activités sont la visite de l’Assemblée Nationale, le parc Astérix et une visite de Paris en bateau mouche.

La participation des familles serait de 3 520 € et le reste à charge pour la commune est estimé à 3 534,78 €.

Il est proposé un tarif unique de 220 € par jeune. Un tarif peut être envisagé pour les jeunes venant de l’extérieur.

Discussion :

Evelyne Auffret indique que lors de la commission enfance-jeunesse, le tarif de 230 € avait été évoqué. Le Conseil Municipal accepte ce séjour et vote pour ce tarif à 230 € par 17 voix pour et 1 voix contre (L.Ivanov).

Céline Boin demande à Laure Ivanov si elle a plus de renseignements sur le tarif des enfants hors commune. Cette dernière informe que ce point sera vu au COPIL du CIAS en mars.



Discussion :

Evelyne Auffret indique que lors de la commission enfance-jeunesse, le tarif de 230 € avait été évoqué. Le Conseil Municipal accepte ce séjour et vote pour ce tarif à 230 € par 17 voix pour et 1 voix contre (L.Ivanov).

Céline Boin demande à Laure Ivanov si elle a plus de renseignements sur le tarif des enfants hors commune. Cette dernière informe que ce point sera vu au COPIL du CIAS en mars.

1. Extension de la régie d’avances :

Rapporteur : Madame Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Il est proposé d’étendre la régie d’avances existante au service enfance pour l’organisation des camps ce qui permettrait de faciliter la gestion des séjours. Grâce à cette régie, la commune aura une carte bancaire pour le paiement sur place des sorties, alimentation, transport en commun (tickets métro ….). Le montant de l’encaisse serait de 14 000 € par an pour le paiement des dépenses de tous les camps et séjours courts. Angeline Fiot serait nommée régisseuse suppléante.

Une autorisation d’ouverture d’un compte de dépôt de fond auprès du Trésor Public doit être demandée au Trésorier de Loudéac qui est d’accord pour cette extension de régie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. devis mini-four :

Rapporteur : Madame Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Il est proposé l’achat d’un mini-four pour la Maison des Jeunes. Le devis de But est de 99,99 € TTC, celui de Leclerc est de 149 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. devis rideaux pour partie existante :

Laure Ivanov explique que les rideaux actuels ont été installés il y a 18 ans et sont abîmés. Il est proposé d’installer les mêmes que ceux prévus dans l’extension. Le devis de la société Gouédard est de 2 292,96 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

**RÉSIDENCE DU PUITS : MODIFICATION DU PERMIS D’AMÉNAGER**

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Maurice Tilly rappelle que le règlement du permis d’aménager imposait la plantation d’une haie de charmilles en limite séparative Nord et Sud à la charge de la commune mais entretenues par les acquéreurs de lots.

Il est proposé de supprimer cette clause car certains propriétaires ont déjà édifiés des murets.

Le permis d’aménager doit donc être modifié. Le cabinet Nicolas procèdera gracieusement à cette modification.

Monsieur le Maire et Maurice Tilly ont vu tous les propriétaires qui ont donné leur accord.

Une délibération doit donc être prise pour approuver cette modification.

Discussion :

Certains élus dont Vincent Tréhorel, Laure Ivanov et Sylvie Doré ne sont pas d’accord pour changer le règlement. L’ensemble des élus pensent qu’un règlement doit être le même pour tous et doit être appliqué. Ils déplorent qu’une décision ait été prise sans en avoir discuté préalablement en séance de Conseil Municipal et que tous les riverains aient été avertis avant le Conseil et ont donné leur accord.

Vincent Tréhorel souhaite aussi avoir des renseignements sur les longrines car deux lots n’en ont pas. Gérard Mathécade explique que, devant les deux lots concernés, des espaces verts sont prévus. Vincent Tréhorel demande que le règlement du lotissement lui soit communiqué.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

 - pour modifier le permis d’aménager : 3 voix (G.Mathécade, M.Tilly et G.Adelis)

 - contre l’avenant : 0 voix

 - 15 abstentions (V.Tréhorel, L. Ivanov, S. Ollitrault, F. Foulfoin, B.Jéglot, G.Pérennez, S.Doré, M.Ferguson, A.Le Moal, A. Le Potier, I. Rolland, E. Auffret, C.Boin, A. Basset et E.Bernard).

**HAMEAU DE BONNE BROUSSE : VALIDATION DU SENS DE CIRCULATION**

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Maurice Tilly informe que, lors de l’installation de ce Hameau il y a 15 ans, une charte avait été mise en place précisant qu’un sens unique de circulation était préconisé dans ce hameau.

Cependant , cette préconisation n’a jamais été appliquée durant l’ancienne municipalité.

Nous avons été sollicités par 2 représentants de ce Hameau le 14 janvier dernier qui nous ont donné un document avec des pétitions signées : 33 résidents étaient contre ce sens unique, 5 étaient pour et 1 neutre.

L’ATD a précisé qu’une largeur de route entre 3, 30 et 4, 20 m impose un sens unique (Cette disposition existe déjà sur une voie de ce hameau)

Mais ils ont été très clairs, il n’y a aucun obligation au-delà c’est-à-dire sur les autres voies du hameau.

Par contre, un stop obligatoire doit être mis à l’entrée sur la route de Grace Uzel et une priorité à droite en bas. (Route au-dessus de l’étang).

Devant cet état de fait et tenant compte des personnes non sollicitées dans cette pétition, Monsieur le Maire propose de mettre en place un questionnaire (oui ou non à ce sens unique) qui permettrait à toutes les personnes concernées de s’exprimer librement.

Lorsqu’ils ont été interrogés, les  pour comme les contre  étaient favorables à ce questionnaire.

La Municipalité tiendra compte des résultats de ce questionnaire et Monsieur le Maire appliquera, en cas de majorité contre ce sens unique, une vitesse limitée sur ce hameau.

Discussion :

Gérard Mathécade demande à voir la charte car il était Adjoint au Maire lors de la construction de ce quartier et il n’a jamais entendu parler de charte. Il explique que le plan d’aménager ne prévoit qu’une seule voie à sens unique et que cette dernière a bien été mise en place. Aucune plainte n’ayant été en Mairie, aucun accident n’ayant eu lieu, il pense qu’un sens unique dans tout le lotissement n’est pas nécessaire. Sophie Ollitrault pense également comme Gérard Mathécade et dit qu’en ayant une seule entrée en bas du lotissement, la mise en place d’un sens unique n’a pas lieu d’être.

Ce que déplore Gildas Pérennez c’est que Monsieur le Maire remet encore en cause l’ancienne municipalité alors qu’il n’a même pas la charte en sa possession.

Monsieur le Maire précise qu’il ne la remet pas en cause mais remarque simplement que cette préconisation n’a jamais été appliquée.

Pour conclure, Vincent Tréhorel certifie qu’un arrêté du Maire suffit pour réglementer la circulation.

Toutefois, malgré ces remarques, Monsieur le Maire confirme qu’il va mettre en place un questionnaire pour les riverains.

Sylvie Doré quitte la séance.

**PROGRAMME VOIRIE RURALE 2023**

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Maurice Tilly propose d’inscrire au programme voirie rurale la route de Gouardeux. Le devis estimatif établi par LCBC est de 8 053,25 € HT.

Maurice Tilly indique également que 1,8 km de voie communautaire entre Trévé et La Mottte seront refaits cette année.

Le Conseil donne son accord.

Céline Boin demande quand sera refait le parking sous la salle des fêtes. Gérard Mathécade explique qu’il sera refait après les travaux de construction d’une classe à l’école Sainte-Jeanne d’Arc.

**ÉTANG : DEVIS BUREAU DE CONTROLE SUITE AU RAPPORT DE LA DRÉAL**

Rapporteur : Monsieur Gérard Mathécade, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gérard Mathécade explique que, suite à la visite d’un inspecteur de la Dréal le 18 octobre 2022, la commune a reçu une mise en demeure nous obligeant à faire intervenir un bureau d’études concernant l’ouvrage de l’étang avec la réalisation d’une visite technique approfondie et son rapport dans un délai de trois mois et la rédaction et la mise en œuvre pour l’organisation de l’exploitation de l’ouvrage et du dispositif d’auscultation dans un délai de six mois.

Gérard Mathécade a contacté deux bureaux d’études : ICL et ARTELIA.

• Le devis d’ICL comprend l’établissement du dossier d’ouvrages et registre, l’établissement du document d’organisation, des visites d’inspection sur site, des analyses et prescriptions, la rédaction du rapport VTA, la rédaction du 1er rapport de surveillance, la définition du dispositif d’auscultation, l’étude hydrologique et hydraulique et la rédaction du rapport d’étude hydrologique et hydraulique.

Le montant est de 15 770 €, auquel il convient d’ajouter 9 500 € pour la mise en place de piézomètres (dispositif d’auscultation) et un plan topographique soit un total de 25 270 € HT.

• Le devis d’ARTELIA comprend l’établissement du document d’organisation, des visites d’inspection sur site, la rédaction du rapport de surveillance, la mise en place d’un dispositif d’auscultation, l’établissement d’un dossier d’ouvrage, la gestion des arbres et la suppression de la végétation arbustive, l’étude hydrologique et hydraulique et la rédaction du rapport d’étude hydrologique et hydraulique, l’enlèvement du bloc de béton et l’installation d’une échelle limnimétrique. Son montant est de 19 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis d’ARTELIA.

**SALLES COMMUNALES : DEVIS POUR MATERIEL ET PLANS ÉVACUATION**

Rapporteur : Monsieur Gérard Mathécade, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

1. lave-vaisselle salle des fêtes :

Gérard Mathécade informe que la pompe à l’intérieur du lave-vaisselle ne fonctionne plus. Un technicien de Caillarec est passé au début de l’automne mais il ne trouve plus de pièce étant donné sa vétusté.

Deux devis ont été demandés pour l’achat d’un lave-vaisselle neuf :

 - Caillarec : 3 251 € HT

 - RV Matériel : 4 033,80 € HT

Le Conseil Municipal retient le devis de Caillarec et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. armoire réfrigérée salle Kergohy :

Dans cette salle, il y a actuellement deux frigos disponibles. Toutefois, la contenance de ces derniers est insuffisante lors de certaines locations.

► Le devis de Caillarec pour une armoire réfrigérée blanche positive de marque Liebherr sur 6 niveaux de 600 litres est de 1 925 € HT ou 650 litres mais inox pour un prix de 2 791 € HT.

Livraison et installation comprises.

► Le devis de RV Matériel est de 1 659,50 € HT pour une armoire réfrigérée 1 porte blanche positive de marque Polar de 600 litres et de 2 389,84 € HT pour une armoire double de 1 200 litres.

La livraison est de 210 € HT et le forfait installation est de 140 € HT.

Le devis total de Caillarec est de 5 176 € HT, celui de RV Matériel est de 6 033,30 € HT.

Le Conseil Municipal retient le devis de Caillarec et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

Un des frigos sera donné à Trévé Sports pour son local de réunion.

1. devis autolaveuse Maison des Lutins :

Un devis a été demandé à la société Flageul Hygiène pour la fourniture d’une autolaveuse pour la Maison des Lutins lorsque l’extension sera terminée puisque la surface sera doublée. Son devis est de 3 120 € HT + une batterie supplémentaire de 463,07 € HT soit un total de 3 583,07 € HT.

Anthony Basset précise que ce prix est un prix public d’appel et que l’avantage de prendre la société Flageul Hygiène est les services qu’elle propose telles que la livraison, la formation des agents, la proximité, la rapidité de ses interventions …

Le Conseil Municipal retient ce devis et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. extincteurs et plans évacuation :

Deux sociétés ont été contactées pour la fourniture et la pose de plans d’évacuation pour l’extension de la Maison des Lutins, et de leur mise à jour pour l’école des Perrières, la salle Kergohy et au restaurant scolaire ainsi que deux extincteurs dans l’extension de la Maison des Lutins.

 - devis Sicli : 2 068,33 € HT

 - devis Sécuritec : 1 443,89 € HT

Le Conseil Municipal retient le devis de Sécuritec et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. réparation coffret électrique du parking de la salle de sports :

Sur le parking de la salle de sports, il convient de changer un coffret endommagé. Le devis du SDE pour son remplacement est de 194,40 € dont 117 € à la charge de la commune.

Le Conseil ;donne son accord.

**FRAIS D’ENTRETIEN COURANT DES LOCAUX COMMERCIAUX COMMUNAUX**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gérard Mathécade, explique que, dans le bail du P’tit Hôtel, il est indiqué dans l’article 6 (entretien) : « Le preneur aura la charge des réparations locatives et d’entretien.

Le bailleur n’est tenu qu’à l’exécution des grosses réparations telles qu’elles sont définies à l’article 606 du Code Civil (réparation des gros murs et des voûtes, rétablissement des poutres et des couvertures entières, rétablissement des digues et des murs de soutènement et de clôture en entier).

Le preneur devra en conséquence faire entretenir tout ce qui concerne les installations à son usage personnel, ainsi que les fermetures et serrures des fenêtres, portes et volets, les vitres, parquets, boiseries, plomberie…

Le remplacement de ces objets sera à la charge exclusive du preneur et ce, même si leur remplacement était rendu nécessaire par suite d’usure, de vétusté, de force majeure ou d’exigence administrative.

L’entretien de la vitrine sera entièrement à la charge du preneur, y compris le rideau de fermeture, les vitreries, huisseries, peintures, stores…

Le preneur sera également responsable de toutes réparations normalement à la charge du bailleur, mais qui seraient nécessitées soit par le défaut d’exécution des réparations dont le preneur a la charge, soit par des dégradations résultant de son fait, du fait de son personnel ou de ses visiteurs, soit dans les lieux loués, soit dans d’autres parties de l’immeuble. »

Pour des travaux d’entretien, les gérants sollicitent la mairie afin que les services techniques interviennent.

Afin de clarifier la situation, Monsieur le Maire rencontrera les gérants et leur donnera la liste des travaux leur incombant.

**DEVIS ESATCO POUR L’ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2023**

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Maurice Tilly présente la proposition d’Esatco pour l’année 2023 qui s’élève à 32 718,26 € TTC. Pour rappel, elle était de 30 567,36 € TTC en 2021. L’augmentation de la prestation s’explique par une augmentation des prix de 6,57 %.

Il est prévu 10 tontes par an à l’étang, salle de sports, Croix Rieux, foyer-logement, lotissement de Kermelin, cimetière, lotissement du Versant, chapelle Saint-Pierre, bassin tampon, presbytère, rue de la Chanvière, lavoir, résidence du Verger, Hameau de Bonne Brousse, trottoirs et chemin extérieur, résidence des Trois Alouettes (en partie), résidence du Manoir (en partie) et Le Faux soit une superficie de tonte de 51 351 m² par passage.

Un ramassage de feuilles est prévu à l’automne.

Le Conseil Municipal donne son accord.

**BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rapporte qu’une potentielle borne de recharge pour les véhicules électriques est proposée par LCBC pour la commune de Trévé.

Le SDE prend à sa charge 75 % de la dépense. Le reste à charge est ensuite à répartir pour moitié entre l’EPCI et la commune. Le cout serait pour la commune de 1425 €. Pour info, une borne de 22 kvas coute 11400 €.

Les lieux d’implantation ne sont pas encore définis. Ainsi, la commune peut identifier un lieu et pourrait ensuite remonter l’information.

Discussion :

Laure Ivanov souhaite savoir qui va supporter le coût de l’entretien et les frais en électricité : la commune ou le SDE ? Gérard Mathécade informe qu’il a assisté à une réunion du SDE à Guerlédan à l’automne et qu’un bilan a été dressé dans les petites communes (exemple de La Motte) et les bornes sont très peu utilisées.

Maurice Tilly suggère de la placer vers Bel-Air. Gildas Pérennez pense que l’endroit le plus approprié est la place de la Mairie car elle pourrait servir aux clients de l’hôtel.

Monsieur le Maire informe que la décision sera prise plus tard.

**BONS D’ACHAT POUR LES LAURÉATS DU CONCOURS DE DESSIN**

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Comme vu au Conseil Municipal de décembre, un concours de dessin a été organisé en fin d’année pour les élèves des deux écoles. Les élèves étaient classés en deux catégories en fonction de leur âge.

Chez les petits, le concours a été gagné par Eglantine Saillard-Donnio et par Elisa Blandel pour les grands.

Un bon d’achat de 15 € chez Joueclub a été offert à Eglantine et un bon d’achat de 15€ chez Intersport à Elisa.

Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre délibération afin de payer ces deux bons d’achat.

**ILLIWAP : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Emma Bernard informe que le contrat avec Illiwap signé le 23 avril 2022 est renouvelé par tacite reconduction pour une durée totale de quatre ans. Le coût de l’abonnement est fixe pour les 4 années soit 472,80 € TTC par an.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la reconduction de ce contrat sachant qu’à ce jour, il y a 461 abonnés. Les articles qu’Angeline Fiot fait paraitre sur le site Internet sont directement transférés sur Illiwap par flux RSS. Céline Chauvière se charge des annonces de la bibliothèque et Emma Bernard saisit et transfert tous les autres articles.

Le Conseil est d’accord pour le renouvellement de ce contrat.

Discussion :

Gildas Pérennez demande s’il n’est pas possible de mettre des thèmes sous lesquelles seraient classées les annonces et de faire des favoris afin d’éviter d’avoir toutes les annonces.

Emma Bernard va se renseigner.

**FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES EN SECTION D’INVESTISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Anthony Basset informe qu’en application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2023, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d’investissement sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2022. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2022.

Dans un premier temps, les factures suivantes sont proposées au mandatement :

- *compte 2041582* :

 - titre 46 du SDE d’un montant de 5 658,98 € TTC pour l’acompte réseau téléphonique de la Résidence des Trois Chênes

- *compte 2313* :

 - facture n°F22074 de la société PRUVOT d’un montant de 2 676 € TTC pour le réhaussement d’un mur en pierre à la Maison des Lutins

 - note honoraires n°17 du cabinet AMC d’un montant de 1 473,11 € TTC pour la maitrise d’œuvre du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - certificat de paiement n°2 de SERFO d’un montant de 10 787,03 € TTC pour le lot électricité du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - certificat de paiement n°2 de SERFO d’un montant de 20 835,67 € TTC pour le lot chauffage plomberie du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - certificat de paiement n°2 de GOUEDARD d’un montant de 1 422,49 € TTC pour le lot menuiseries intérieures du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - certificat de paiement n°2 de MARIOTTE d’un montant de 4 972,20 € TTC pour le lot revêtement sols et faïence du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - certificat de paiement n°3 de ARGOAT BOIS d’un montant de 8 400,48 € TTC pour le lot charpente ossature bois bardage du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - facture n°I6533937 de DEKRA d’un montant de 567,60 € TTC pour la mission de contrôle technique du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - facture n°I6584782 de DEKRA d’un montant de 655,20 € TTC pour la mission SPS du marché de l’extension de la Maison des Lutins

 - facture n°F040230002595 d’APAVE pour la mission de contrôle technique du monte-plats de la cantine

- *compte 2315* :

 - facture n°90920316 de Lacroix Signalisation d’un montant de 1 072,32 € TTC pour l’achat de 5 potelets

Le Conseil donne son accord.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- impayés locataire logement rue de la Croix Rieux : Gérard Mathécade informe que Monsieur Eric Couturier ne paie plus ses loyers depuis mars 2022 et son logement est occupé par une autre personne. Le Conseil Municipal décide d’entamer une procédure d’expulsion chez l’huissier de Loudéac.

Laure Ivanov, absente en début de séance, demande à Monsieur le Maire de porter à sa connaissance les remarques qu’il lui a faites. Après les avoir entendu, Laure Ivanov demande des explications car, selon elle, ces remarques sont infondées. Céline Boin revient également sur les relations entre Monsieur le Maire et les agents qui lui semblent compliquées ce que confirme Laure Ivanov.

Certains élus se plaignent du manque de communication de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu’il rencontre les agents dès qu’il est disponible. D’autre part, il tachera de remettre en place des lettres infos suivant l’actualité du moment.

Ce dernier clôt la séance.